



REGROUPEMENT DES CPE  
DES RÉGIONS DE QUÉBEC  
ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

---

## **Préposée-Préposé**

### **Tâches et responsabilités**

Dépendamment de ce qui a été décidé par le CPE, la préposée peut faire l'entretien ménager courant (balayer, épousseter, nettoyer, laver), effectuer des travaux d'assistance à la cuisine (préparer les collations, répartir les portions des repas et des collations, les distribuer et les servir), désinfecter et ranger les jouets et le matériel.

### **Exigences et habiletés requises**

Aucune formation particulière n'est requise.

Toutefois, la personne doit : ✓ Consentir à des vérifications par le service de police ; ✓ Avoir suivi un cours de premiers soins et RCR conforme à la réglementation qui est toujours valide; ✓ Aimer et respecter les enfants ✓ Être organisée; ✓ Être flexible afin de s'adapter à différents milieux, être capable de travailler en équipe et de respecter le menu établi.

### **Conditions de travail**

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies du Québec et rémunération selon les échelles salariales du Ministère de la Famille.

*À jour au 23 avril 2019*